

Ecole Primaire Publique de Médréac
Rue de Dinan
35360 MEDREAC
02 99 07 30 06

<http://www.ecole-publique-medreac.ac-rennes.fr>

LIVRET D'ACCUEIL MATERNELLE



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

Les enfants peuvent être inscrits à l'école maternelle s'ils ont plus de 2 ans à la rentrée de septembre. Leur admission s'effectue dans la limite des places disponibles. ***Pour venir à l'école les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité. C'est à dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être « propres » (les biberons, les tétines et les couches ne sont pas acceptés à l'école).***

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ou quatre ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe. ***Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.***

Les principaux domaines d'apprentissage sont (cf. programmes de l'école primaire de 2008) :

**Devenir élève
S'approprier le langage
Agir et s'exprimer avec son corps
Découvrir le monde
Percevoir, sentir, imaginer, créer.**

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées au directeur même pour la cantine et la garderie.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. ***L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.*** Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil

d'école, une version abrégée de celui-ci vous est alors transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.

Le personnel de l'école :

Le Directeur : M. Marc Le Bris

Les enseignantes de la Maternelle :

- Mme Karine Verrier pour la classe de TPS-PS (enfants nés en 2007 et 2008)
- Mme Stéphanie Desvaux pour la classe des MS (enfants nés en 2006)
- Mme Cathy Le Bris pour la classe des GS (enfants nés en 2005)

Les enseignants de l'Elémentaire :

- Mme Mathilde Fretey
- M. Nicolas Bonnaire
- Mme Nolwenn Guidodo
- M. Marc Le Bris

Les ATSEM (agents de service):

- Sylvie pour la classe de TPS-PS
- Géraldine pour la classe des MS
- Laure pour la classe des GS

Les animatrices de la cantine :

- Monique (responsable)
- Martine
- Sophie
- Marie-Christine
- Paulette

L'animatrice de la garderie : Paulette

L'employée de ménage : Régine

La vie à l'école :

Notre école comprend 7 classes. Le nombre de classes varie en fonction des effectifs.

Jours de classe:

L'école fonctionne sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Horaires:

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les portes de l'école sont ouvertes :

- le matin à **8h40** (la classe débute à 8h50)
- l'après-midi à **13h20** (la classe débute à 13h30)

Les sorties s'effectuent à : - **11h50** le midi
- **16h30** le soir.

Sécurité des enfants et responsabilité des parents:

En début d'année les parents remplissent **une fiche de renseignements** et **une fiche d'urgence** où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations. **Dans le cas de port de lunettes correctrices, une assurance couvrant les dommages qui pourraient résulter du port de lunettes (dommage subi ou causé par l'élève) doit être contractée par les familles.**

Une assurance est également demandée en début d'année pour couvrir toute sortie en dehors de l'école (sorties scolaires occasionnelles, mais également régulières comme la piscine ou la bibliothèque).

Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école. Les enfants ne

doivent pas apporter d'objets dangereux ou qu'ils peuvent se disputer (jouets, bijoux, argent, clés, médicaments, piles, bonbons, sucettes, chewing-gum... sont pour cette raison interdits à l'école). Les bonbons sont réservés aux jours de fêtes, ils doivent être remis à l'enseignant qui se chargera de la distribution. Pensez à prévenir l'enseignant avant de les apporter à l'école. Un seul bonbon par enfant suffit. **Les enfants peuvent apporter leur « doudou » à la Maternelle.**

Information des parents:

Les enseignantes ont mis en place un **cahier de liaison**. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) **vous devez les lire, les signer et y répondre** le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, **une réunion d'information** est parfois organisée dans les classes.

Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison (le cahier de textes pour l'élémentaire).

Santé et bien-être des enfants:

Les enfants doivent **être propres, en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi)**. Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. **Nous n'avons pas le droit de donner de médicaments à l'école.**

Toute maladie contagieuse doit être signalée au directeur. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un **certificat médical** attestant la guérison clinique.

Attention : en raison du danger qu'elle présente pour les femmes enceintes, la rubéole est une maladie à déclaration obligatoire, n'oubliez pas de prévenir l'école.

En ce qui concerne les poux, vous avez la responsabilité de vérifier régulièrement la chevelure de vos enfants et de la traiter si besoin.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important

de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, bottes...).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et lavés.

Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves:

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 7 parents représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription (parfois) et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur d'académie, et au maire, un autre encore est affiché dans le hall de l'école.

L'Association des Parents d'élèves et Amis de l'école:

Comme son nom l'indique, elle regroupe des parents d'élèves et amis de l'école qui organisent, de manière bénévole, des manifestations tout au long de l'année dans le but de récolter des fonds.

Cet argent sert à financer :

- toutes les sorties scolaires (ce qui permet de réaliser des **sorties totalement gratuites pour les familles; la classe de neige au cycle 3 est financée en partie)**
- les **cadeaux remis individuellement aux enfants à Noël**
- des petits goûters occasionnels dans l'année.

Vous pouvez demander à faire partie de cette association lors de la réunion que ses membres organisent en début d'année scolaire, ou tout simplement apporter votre aide de manière ponctuelle lorsque vous serez sollicités.

Voici quelques exemples de manifestations organisées dans l'année scolaire : un pot de bienvenue à la Rentrée, une soirée repas (crêpes, etc), vente de crêpes tous les premiers vendredis du mois (les familles

de chaque classe, à tour de rôle, sont sollicitées pour la fabrication des crêpes), sprint cross le premier dimanche du mois de mai, une fête de l'école un dimanche en fin d'année scolaire (courant Juin).

Activités périscolaires :

Dans l'école, fonctionnent un service de **cantine et de garderie**. Ces deux services sont placés sous la responsabilité du **directeur de l'école**, mais sont assurés par la municipalité.

La garderie est ouverte le matin de **7h30 à 8h40**, et l'après-midi de **16h40** (les enfants y sont placés systématiquement en maternelle si personne n'est venu les chercher) à **18h30**.

Si vous désirez inscrire votre enfant à la cantine, vous devez vous adresser à la mairie pour y acheter des tickets. Le ticket repas est remis à l'enseignant à l'arrivée en classe, la veille pour le lendemain (ex : si votre enfant mange à la cantine le mardi, il doit remettre son ticket à l'enseignant le lundi matin, à son arrivée ; s'il mange le lundi, il remettra son ticket le vendredi matin). N'oubliez pas d'inscrire au dos du ticket le nom de votre enfant, ainsi que la date du repas envisagé.

Vacances scolaires :

Elles sont basées sur le calendrier national.

Pour l'année scolaire 2010/2011:

Rentrée des enseignants	Mercredi 1er septembre 2010
Rentrée des élèves	02/09/10
Vacances de la Toussaint	22/10/10 au 03/11/10
Vacances de Noël	17/12/10 au 03/01/11
Vacances d'Hiver	25/02/11 au 14/03/11
Vacances de Printemps	22/04/11 au 09/05/11
Vacances d'été	Vendredi 1er juillet 2011
Lundi de Pentecôte	Pas de classe (lundi 13 juin 2011)
Le départ a lieu le soir des jours indiqués, La reprise a lieu le matin des jours indiqués.	

Rentrée :

Pour l'année scolaire 2010-2011, le jour de la rentrée des élèves se fera le **Jedi 2 Septembre 2010**.

Si votre enfant devait être absent ce jour-là, merci de téléphoner à l'école pour prévenir et d'envoyer un courrier écrit justifiant de son absence (ceci afin d'éviter une éventuelle fermeture de classe pour sous-effectif).

Les enseignants seront présents à l'école la veille: mercredi 1er septembre 2010. Pour toute question urgente ou pour remise du courrier justifiant l'absence, vous pouvez être reçus à l'école.

Site :

L'école dispose d'un site internet, dont l'adresse figure en tête de ce livret. (Rappel: <http://www.ecole-publique-medreac.ac-rennes.fr>). Vous pouvez y consulter l'actualité des classes, vérifier les devoirs de vos enfants de classe élémentaire, etc.